



FILIÈRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

EPLÉ

PERSONNELS ADMINISTRATIFS DU PÔLE ÉDUCATIF

Éducation Nationale - Enseignement Supérieur - Jeunesse et Sports

L'adjoint gestionnaire : adjoint du chef d'établissement

Avec la parution du décret 2011-1716 du 1^{er} décembre 2011 et l'article 421-13 du code de l'éducation, le gestionnaire est devenu officiellement l'adjoint du chef d'établissement, se situant au même niveau que le(s) chef(s) d'établissement adjoint(s). Tous exercent, par délégation du chef d'établissement, leurs missions respectives. Il ne peut y avoir de confusion, encore moins de mélange des genres.

Le décret fait également de l'adjoint gestionnaire le correspondant de la collectivité de rattachement. La mission n'est plus restreinte au domaine technique et nous donne une position centrale avec la collectivité.

Malgré cette avancée, il est difficile d'être considéré comme tel. Il convient alors de connaître précisément sa place et ses missions dans l'organigramme de l'EPLÉ.

L'adjoint gestionnaire « organise le travail des personnels administratifs et techniques(...) de l'établissement ». Cependant, bien qu'il s'agisse d'un pendant de ses fonctions, il n'est plus un chef de service(s) mais bien plus, car en tant que membre de l'équipe de direction, il participe pleinement au pilotage et à la prise de décisions de l'EPLÉ et ce, dans tous les domaines. Il dispose d'une certaine autonomie, renforcée par l'officialisation du rôle d'adjoint. Il doit prendre des décisions et dispose de marges de manœuvre quant au pilotage de ses équipes. Le chef d'établissement lui donne un projet ou une mission, et c'est à l'adjoint gestionnaire de voir les moyens à déployer pour y arriver, dans le respect des droits statutaires de chacun.

Sur les missions, un adjoint gestionnaire n'est pas un exécutant. Il n'a pas à remplacer les personnels qu'il encadre, être préposé aux photocopies ou faire le pointage de la demi pension. Il doit piloter ses services. Pour cela il manage, impulse, motive, vérifie, positionne ou recadre, écoute. Il est au-dessus et doit avoir une vision d'ensemble. A cette fin, il est entouré d'adjoints et de techniciens dont l'avis est précieux lorsqu'il faut affiner.

Soyons réaliste, à l'heure actuelle, il faut batailler pour arriver à cette situation. Et c'est à nous qu'il revient de faire vivre notre statut de manière totale, car si nous ne nous respectons pas, les autres ne nous respecteront pas. Notre rôle est bien trop important au sein des EPLÉ comme dans l'action éducative, pour être minimisé et laisser place à un positionnement erroné.